



67^e session de l'Assemblée générale

Première Commission

Débat général **General Debate**

New York, le 8 octobre 2012

S.E. M. Urs Schmid
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la Conférence du Désarmement

Monsieur le Président,

Permettez-moi de m'associer aux délégations précédentes pour vous féliciter de votre élection à la Présidence de cette Commission. Vous pouvez être assuré du soutien et de la coopération sans faille de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Les questions afférentes au désarmement et à la sécurité internationale sont en constante évolution et la communauté internationale est confrontée à de nouveaux défis toujours plus complexes. Pour illustrer ces propos, je peux citer notamment les évolutions dans le domaine des technologies de l'information, des activités spatiales et des sciences du vivant. Afin de relever ces défis, les Etats membres devront développer des réponses communes, notamment sous la forme de nouveaux instruments multilatéraux.

Dans ce contexte, l'impasse persistante dans laquelle se trouvent les diverses instances du mécanisme de désarmement des Nations Unies entame graduellement leur autorité et crédibilité, une situation qui devient de plus en plus intenable. La Conférence du désarmement (CD) a une fois de plus échoué à remplir son mandat de négociation. La

Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) a conclu sa session pour la 13^e année consécutive sans qu'aucune recommandation n'ait été adoptée.

La Suisse demeure convaincue que la CD dispose de la capacité intrinsèque à négocier les instruments nécessaires pour relever les défis du désarmement. Ma délégation est persuadée qu'adopter de tels instruments est dans l'intérêt inhérent de la communauté internationale. Toutefois, l'incapacité chronique de réaliser des progrès significatifs a une nouvelle fois révélé la nécessité d'une profonde réflexion sur les forces et faiblesses du mécanisme de désarmement pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel de la CD à l'avenir.

Ces dernières années, l'Assemblée générale s'est emparée de cette problématique. L'an dernier, elle a adopté la résolution « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (A/RES/66/66). Nous sommes encouragés que des échanges aient été initiés, en particulier au sein de la CD, sur les différentes options permettant d'aborder le défi de la revitalisation. Nous y voyons une première étape encourageante, mais estimons que le dialogue devrait se poursuivre et progresser de manière plus structurée. Nous escomptons que ce sujet sera au cœur des délibérations de cette commission et la Suisse entend jouer un rôle actif et constructif dans ce domaine.

Monsieur le Président,

La 1^{ère} session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires de 2015, qui s'est tenue en mai dernier, a fourni l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de ce traité, et en particulier du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010. Si nous saluons l'atmosphère positive qui a prévalu lors de cette session, nous restons préoccupés par la lenteur des progrès et les défis restant à relever dans l'accomplissement des différents engagements en lien avec le TNP.

Les armes nucléaires restent une menace existentielle pour l'humanité. Tant que certains Etats continuent d'en détenir, le risque demeure de les voir utilisées. Il est nécessaire que des progrès significatifs soient accomplis à la fois sur le plan du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ces deux domaines étant étroitement liés. La lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire affaiblit le régime de non-prolifération. De même, de

nouveaux cas de prolifération suspectés ou avérés entravent les progrès en matière de désarmement nucléaire.

Il est par conséquent important que l'élan positif insufflé par l'adoption du plan d'action de 2010 soit maintenu, voire renforcé. Cela implique de s'engager résolument vers une réduction globale des stocks mondiaux de tous les types d'armes nucléaires. Nous appelons donc les Etats qui détiennent les arsenaux nucléaires les plus importants d'engager promptement de nouvelles négociations sur le désarmement. Cela implique également que tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait ratifient au plus vite le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier les Etats inscrits figurant à l'Annexe 2 de ce traité. Il est tout aussi important de donner effet à la décision de convoquer en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de tout autre type d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous demandons instamment à tous les Etats de soutenir ce processus.

La réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires permettrait également de soutenir la dynamique du désarmement. La Suisse, aux côtés de partenaires partageant les mêmes vues, insiste depuis de nombreuses années pour que des progrès soient accomplis dans ce domaine. Maintenir aujourd'hui un nombre important d'armes nucléaires au même niveau de disponibilité opérationnelle qu'au temps de la guerre froide soulève des questions fondamentales et pose de sérieux risques. Nous entendons poursuivre notre engagement dans ce domaine, y compris dans cette commission.

Le document final adopté en 2010 a également introduit de nouvelles avenues pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire. La dimension humanitaire du désarmement nucléaire a, depuis lors, acquis un grand soutien et un dynamisme certain. Des travaux ont été entrepris pour mieux comprendre l'impact inacceptable sur le plan humanitaire du recours aux armes nucléaires. Aucun Etat n'échapperait aux conséquences catastrophiques de leur utilisation. Le désarmement nucléaire étant l'une des priorités à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1946, il est particulièrement opportun d'aborder cette thématique dans cette enceinte. En conséquence, la Suisse entend promouvoir également ce débat au sein de cette instance.

Pour pouvoir résoudre les difficultés liées à la prolifération des armes nucléaires, la communauté internationale doit parler d'une seule voix, favoriser le dialogue diplomatique et, si nécessaire, prendre des mesures énergiques. Le risque de voir augmenter le nombre

d'Etats détenant des armes nucléaires ne peut être ignoré. Si la menace incarnée par le terrorisme nucléaire n'a pas pris corps, des actes de cette nature auraient des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire. Nous saluons donc les récentes mesures et initiatives pour prendre en main ces défis, notamment la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 28 septembre dernier.

Monsieur le Président,

Il nous est rappelé chaque jour combien les efforts doivent être renouvelés et renforcés pour faire face au problème posé par le manque de réglementation du commerce mondial des armes et des munitions conventionnelles. En l'absence de normes internationales communes, ce commerce alimente les conflits, accentue la pauvreté et favorise les atteintes aux droits de l'homme.

Dans ce contexte, l'incapacité de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes à aboutir à un accord en juillet dernier ne peut être considérée que comme une occasion manquée. Les Etats membres n'ont pas été à la hauteur de leurs propres attentes ni de celles exprimées par de larges segments de la société civile, à savoir parvenir à un traité réglementant le commerce mondial des armes reposant sur les normes communes les plus élevées possibles. Si nous sommes déçus que la conférence de négociation n'ait pas été couronnée de succès, nous sommes néanmoins encouragés par le fait que des progrès très significatifs ont été réalisés quant aux aspects centraux d'un traité sur le commerce des armes. Ces avancées majeures sont reflétées dans le projet de traité soumis par le Président de la Conférence le 26 juillet 2012 (A/CONF.217/CRP.1).

Nous restons convaincus que la réalisation de notre objectif commun était presque à notre portée en juillet dernier. A travers des efforts renouvelés, nous devrions pouvoir faire aboutir prochainement un traité international sur le commerce des armes. Une dernière séance de travail supplémentaire de durée limitée, organisée dans les prochains mois pour maintenir la présente dynamique, constituerait un cadre approprié pour déboucher sur un traité robuste. Pour réussir, un tel processus doit se nourrir des efforts réalisés à ce jour, raison pour laquelle le projet de traité soumis par le président de la Conférence le 26 juillet devrait constituer la base de tous travaux additionnels. Pour cette même raison, il conviendrait que les règles de procédure appliquées lors de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes soient maintenues.

Monsieur le Président,

Nous tenons à saluer le fait que la deuxième Conférence d'examen des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui s'est tenue cet été, ait pu adopter par consensus un document final de fond. Fournissant les outils pour une mise en œuvre renforcée du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, ce document est d'importance primordiale pour assurer que ces instruments restent pleinement pertinents.

La Conférence d'examen a donné l'occasion d'évaluer les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de ces instruments et d'identifier les principaux défis rencontrés. Nous nous félicitons tout particulièrement que le document final établisse un solide mécanisme de suivi pour les six prochaines années. Nous estimons également que les dispositions liées au contrôle de l'application, à des mécanismes d'assistance et de coopération améliorés et au lien entre violence armée et développement constituent de sérieuses avancées qui contribueront pour beaucoup à préserver la pertinence de ces instruments et à renforcer leur application.

Avant de conclure, j'aimerais souligner les progrès constants qui ont été réalisés vers l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Bien qu'elles aient été négociées en dehors de structures onusiennes établies, ces deux conventions sont des instruments indispensables du droit international humanitaire protégeant les civils contre des armes frappant sans discernement. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel compte maintenant 160 Etats parties et la Convention sur les armes à sous-munition 75. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous informer que la Suisse a achevé le processus de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions en juillet dernier et rejoindra dès janvier 2013 la liste des Etats parties à cette convention.

Je vous remercie de votre attention.

Mr. Chair,

Let me join previous delegations in congratulating you for assuming the Chairmanship of this Committee and assure you of the full support and cooperation of my delegation in the fulfillment of your task.

Disarmament and international security are in constant evolution and the global community is facing new and increasingly complex challenges. I could refer to developments in the information technology field, in the area of outer space or in the domain of life sciences to illustrate my point. Meeting these challenges will require that Member States develop common responses, in particular in the form of new multilateral instruments.

Against this background, the protracted deadlock affecting the different forums of the UN disarmament machinery gradually undermines their standing and their legitimacy, a situation that is increasingly untenable. The Conference on Disarmament (CD) has once again failed to fulfill its negotiation mandate. The United Nations Disarmament Commission (UNDC) concluded its session without agreeing on recommendations for the thirteenth consecutive year.

Switzerland remains convinced that the CD has the inherent potential to negotiate the instruments needed to address disarmament challenges. My delegation is also convinced that adopting such instruments is in the inherent interest of the international community. However, the continued failure to make substantive progress has once again made clear that we need to thoroughly reflect on the strengths and weaknesses of the disarmament machinery in order to tap the full potential of this forum in the future.

Over the past few years, the General Assembly has seized itself of the matter. Last year, it adopted the resolution *“Revitalizing the Conference on Disarmament and taking forward multilateral disarmament negotiations”* (A/RES/66/66). We feel encouraged that discussions have been initiated, in particular in the CD, on the various options to address the challenge of revitalization. We see this as a welcome first step but believe that the dialogue should be pursued and advanced in a more structured way. We expect that this issue will be at the heart of the deliberations of this Committee and Switzerland intends to play an active and constructive role in this area.

Mr. Chair,

The 1st session of the Preparatory Committee for the 2015 Review Conference of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT) held last May provided an opportunity to assess the implementation of this treaty, and in particular the Action Plan adopted at the 2010 Review Conference. We welcome the positive atmosphere that prevailed at that meeting, yet remain concerned by the slow pace of progress and the outstanding challenges in the implementation of the various NPT-related commitments.

Nuclear weapons continue to pose an existential threat to humanity. As long as some States retain them in their arsenal, the risk that they will be used remains. Significant progress is necessary in both nuclear disarmament and nuclear non-proliferation as these two areas are closely linked. The slow pace of nuclear disarmament weakens the non-proliferation regime. Likewise, new proliferation cases, suspected or confirmed, render progress in nuclear disarmament more difficult.

It is therefore important that the positive momentum achieved with the adoption of the 2010 Action Plan be maintained, if not reinforced. It requires moving decisively towards an overall reduction in the global stockpile of all types of nuclear weapons. We therefore call on those States possessing the largest nuclear arsenals to launch new disarmament negotiations as a priority. It also requires that all States that have not yet done so ratify promptly the Comprehensive Test Ban Treaty (CTBT), in particular those listed in its Annex 2. Implementing the decision to convene a conference in 2012 on the establishment of a Middle East zone free of nuclear weapons and all other weapons of mass destruction and their delivery systems is equally important and we urge all States to support this process.

The reduction of the operational readiness of nuclear weapons would also help sustain disarmament dynamics. Switzerland – together with its like-minded partners - has pressed for progress in this area for a number of years. Maintaining large numbers of nuclear weapons on the same level of readiness today as during the Cold War raises fundamental questions and poses significant risks. We intend to continue this commitment, including at this session of the First Committee.

The Final Document adopted in 2010 also introduced new paths to advance nuclear disarmament. The humanitarian dimension of nuclear disarmament has since then gained

significant support and momentum. Work has been undertaken to further our understanding of the unacceptable humanitarian impact of the use of nuclear weapons. No State would be immune from the catastrophic consequences of their use. Nuclear disarmament having been a key item on the General Assembly's agenda since 1946, addressing this issue in this body is particularly appropriate. Accordingly, Switzerland intends to also promote this debate in this very forum.

In order to address proliferation challenges, the international community must speak with one voice, should foster diplomatic dialogue, and – if needed – take vigorous measures. The danger that the number of States possessing nuclear weapons increases cannot be discounted. And while the threat posed by nuclear terrorism has not materialized, acts of such nature would have catastrophic humanitarian consequences. We welcome recent steps and initiatives to address these challenges, including the High-level meeting convened by the Secretary-General on 28 September.

Mr. Chair,

Every day, we are reminded that renewed and further efforts are needed to address the lack of adequate regulation of the global trade in conventional arms and ammunition. In the absence of common international standards, this trade fuels conflicts, furthers poverty and contributes to human rights abuses.

Against this background, the failure last July of the UN Conference on the Arms Trade Treaty (ATT) to come to an agreement can only be seen as a missed opportunity. Member States were unable to live up to their own expectations and those of large segments of civil society, namely to achieve a treaty regulating the international arms trade and resting on the highest possible common standards. While we are disappointed that the negotiating conference did not come to a successful conclusion, we are nonetheless encouraged that very significant progress was made on key aspects of an ATT. These major advances are reflected in the draft treaty text submitted by the President of the Conference on 26 July 2012 (A/CONF.217/CRP.1).

We remain convinced that we were not very far from reaching our common goal last July. With renewed joint efforts, an international arms trade treaty could soon become a reality. An additional and final working session of limited duration, held in the months to come to ensure that the existing momentum is not lost, would represent an appropriate framework to achieve

a robust treaty. In order to be successful, such a process should be fully informed by past efforts. The presidential draft treaty text of 26 July should therefore form the basis of any additional work and the rules of procedure applied at the UN Conference on the ATT should be retained.

Mr. Chair,

We welcome that the Second United Nations Conference to Review Progress Made in the Implementation of the Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects held this summer was able to adopt by consensus a substantive outcome document. Providing for a strengthened implementation of both the Programme of Action and the International Instrument to Enable States to Identify and Trace, in a Timely and Reliable Manner, Illicit Small Arms and Light Weapons, this document is of particular significance for the continuing relevance of these instruments.

The Review Conference provided the opportunity to assess the progress made so far in implementing these instruments and to identify key challenges in this area. We welcome in particular that the outcome document establishes a robust follow-up mechanism for the coming six years. We also believe that the provisions related to monitoring, to improved assistance and cooperation mechanisms, and to the link between armed violence and development represent significant developments that will greatly contribute to the continuing relevance of these instruments and to the strengthening of their implementation.

Before concluding, I would like to underline the steady progress made towards the universalisation and implementation of the Convention on the Prohibition of Anti-personnel Mines (APMBC) and the Convention on Cluster Munitions (CCM). While negotiated outside of established UN structures, both conventions are essential instruments of international humanitarian law protecting civilians from indiscriminate weapons. The number of States parties stands now at hundred and sixty for the APMBC and at seventy-five for the CCM. In this context, I am pleased to inform you that Switzerland completed the ratification process last July and will become a State party to the Convention on Cluster Munitions as of January 2013.

I thank you for your attention.